



Sel de déneigement

Sel gemme pour un déneigement parfait

Domaine d'utilisation

Le sel de déneigement esco est utilisé en tant que fondant routier pour l'élimination de du verglas causé par de la neige et par du le gel et adapté aux aussi bien en zones publiques que privées.

Produit

Le sel de déneigement esco se caractérise par une teneur élevée en NaCl et par le un mélange de cristaux de sel fins et gros particulièrement efficace qui satisfait aux directives normes en vigueur. Tandis que les cristaux fins assurent un déneigement immédiat, les cristaux plus gros garantissent l'effet à long terme en cas d'épaisses couches de verglas et de neige.

- Haute teneur en substances dégivrantes
- Spectre optimal des cristaux
- Solubilité jusqu'à presque 100 %
- Stockable en permanence



Sel de déneigement

Sel gemme pour un déneigement parfait

Qualité du produit

Le sel de déneigement esco est un produit provenant de mines qui se sont formées il y a environ 200 millions d'années par l'évaporation de l'eau de l'ancienne mer de Zechstein. La teneur élevée en chlorure de sodium d'environ 99 % et sa couleur blanche caractéristique font du sel de déneigement esco un produit de première qualité. Les mines du sel de déneigement esco se trouvent au Nord de l'Allemagne et sont connues pour leur teneur en chlorure de sodium particulièrement élevée et naturelle qui est la substance active. Le sel de déneigement esco est conforme en tout point à la norme NF EN 16811-1.

Certification

Nos sites de production de du sel de déneigement esco en Allemagne comptent parmi les sites les plus modernes d'Europe. Tous les sites disposent sont certifiés conformément à la norme ISO 9001.

Service

Nous proposons à nos clients des produits de déneigement de haute qualité, un excellent service, la garantie d'une qualité constante et élevée pour nos produits ainsi que des capacités de livraison importantes dans toute l'Europe grâce à la chaîne logistique ininterrompue – sur les routes, sur les eaux et sur les voies ferroviaires.

Gamme de livraison

Conditionnement :

Sac de 12,5 kg (78 × 12,5 kg par palette)

Sac de 25 kg (40 × 25 kg par palette)

Sac de 50 kg (21 × 50 kg par palette)

Big Bag de 1 000 kg

Et en vrac

Nature de l'emballage :

Sac en PE

Big Bag en PP

Granulométrie :

selon la norme NF EN 16811-1

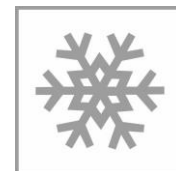
Sur demande, nous nous ferons un plaisir de vous envoyer un échantillon.

Nous sommes à votre entière disposition pour d'autres informations concernant ce produit et d'autres.



Fiche technique

esco Sel de Déneigement F



Version 5.3

Page 1 / 1

Date d'impression 31.10.2019

No.-CAS: 7647-14-5

No.-EINECS: 231-598-3

Apparence

blanc, pouvant contenir des impuretés minérales grises, rougeâtres ou noires

Analyses chimiques

- Chlorure de sodium (séché)
- Calcium + Magnésium
- Sulfate
- Insolubles dans l'eau
-
- Teneur en eau

Typique

 98,5 %
 0,3 %
 0,7 %
 0,15 %

Méthodes

 EN 16811-1
 EN 16811-1
 EN 16811-1
 EN 16811-1

Granulométrie

- < 5,0 mm
- < 3,15 mm
- < 1,60 mm
- < 0,80 mm
- < 0,125 mm

Typique

 100 %
 95 ± 5 %
 55 ± 25 %
 25 ± 15 %
 3 ± 2 %

Méthodes

EN 16811-1

Propriétés physiques

- Masse volumique apparente
- pH

 1.050 - 1.250 kg/m³
 5 - 10

Méthodes

 EN 16811-1
 EN 16811-1

Additifs

- Anti-agglomérant E 535 exprimé en Fe(CN)₆

40 - 70 mg/kg EN 16811-1

Information

Le produit répond à toutes les exigences de la norme EN 16811-1.

Moyens de livraison

- en vrac
- en citerne ou benne routière, en wagon
- en sacs
- Sacs PE de 25 kg sur palette, Sacs PE de 50 kg sur palettes
- en bigbags 1000 kg
- Nous consulter pour toute autre demande

 Les données précédentes résultent de nos contrôles qualité. Ces données ne dispensent pas l'utilisateur d'un contrôle à réception.
 L'utilisateur est seul responsable du choix du produit en fonction de l'application souhaitée

esco Sel de Déneigement esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)* *(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 04/04/2019 Date de révision: 04/04/2019 Remplace la fiche: 04/01/2018 Version: 2.06

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: esco Sel de Déneigement esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)* *(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)
Nom chimique	: chlorure de sodium
N° CE	: 231-598-3
N° CAS	: 7647-14-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Déneigement

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

esco - european salt company GmbH & Co. KG
Landschaftstr. 1
30159 Hannover - Germany
T (+49) 511 85030-0 - F (+49) 511 85030-131
www.esco-salt.com - info@esco-salt.com

Adresse e-mail de la personne compétente:

sds@kft.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS) Tel. : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%
chlorure de sodium	(N° CAS) 7647-14-5 (N° CE) 231-598-3	-

esco Sel de Déneigement

esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)*

*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Le produit n'est pas inflammable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement.
----------------------	------------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

esco Sel de Déneigement

esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)*

*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

chlorure de sodium (7647-14-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	295,52 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	2068,62 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	295,52 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2068,62 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	126,65 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	443,28 mg/m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	126,65 mg/kg de poids corporel
A long terme - effets systémiques, orale	126,65 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	443,28 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	126,65 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	5 mg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	4,86 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	500 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

esco Sel de Déneigement

esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)*

*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Caoutchouc butyle. Caoutchouc chloroprène. Fluoroélastomère (FKM). Caoutchouc nitrile. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Protection oculaire:

Si dégagement de poussières: lunettes de protection. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN 340

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN 143. Filtre anti-particule. P1. La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin.
Masse moléculaire	: 58,44 g/mol
Couleur	: incolore.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4,5 - 7 (100 g/L; 20 °C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 801 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 1461 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 2,16 g/cm³ (25 °C)
Solubilité	: Eau: 359 g/l (20°C) Facilement soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Densité apparente	: 1200 kg/m³
-------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

esco Sel de Déneigement

esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)*

*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

chlorure de sodium (7647-14-5)

DL50 orale rat	3550 mg/kg de poids corporel (mâle)
DL50 cutanée rat	> 10000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 4,5 - 7 (100 g/L; 20 °C)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 4,5 - 7 (100 g/L; 20 °C)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Non pertinent)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
--------------------	---

esco Sel de Déneigement

esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)*

*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

chlorure de sodium (7647-14-5)

CL50 poisson 1	5840 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	4136 mg/l (static; 48 h; Daphnia magna; OECD Guideline 202)
LOEC (chronique)	441 mg/l (21 d; Daphnia pulex; (méthode OCDE 211))
NOEC chronique poisson	4000 mg/l (7 d; Pimephales promelas; EPA 600/4-89- 001)
NOEC chronique crustacé	314 mg/l (21 d; Daphnia pulex; (méthode OCDE 211))

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure de sodium (7647-14-5)

Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure de sodium (7647-14-5)

Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

chlorure de sodium (7647-14-5)

Ecologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.
----------------	---------------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

chlorure de sodium (7647-14-5)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------	---

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 06 03 14 - sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

esco Sel de Déneigement

esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)*

*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure de sodium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure de sodium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

esco Sel de Déneigement

esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)*

*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution) n'est pas soumis au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

esco Sel de Déneigement

esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)*

*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution) n'est pas soumis au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

esco Sel de Déneigement

esco NaCl Saumure (26 % et 22,5 %)*

*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Après vérification dans le cadre de l'entretien, pas de modification nécessaire.

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : Indications du producteur.

Service établissant la fiche technique: : KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim
Postfach 1451 64345 Griesheim
Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Dr. Süleyman Cinar

KFT SDS EU 01

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.